

Des forces de sécurité supplémentaires et des renforts militaires ont été immédiatement envoyés sur place dans les heures mêmes qui ont suivi les premiers attentats; d'autres sont acheminés en ce moment; d'autres viendront encore, et autant qu'il en faudra et même plus, car j'aime mieux regrouper trop de forces contre des désordres que pas assez.

Vous pouvez être certains, en tout cas, qu'il n'y aura, de la part du Gouvernement, ni hésitation, ni atermoiement, ni demi-mesure dans les dispositions qu'il prendra pour assurer la sécurité et le respect de la loi. Il n'y aura aucun ménagement contre la sédition, aucun compromis avec elle, chacun ici et là-bas doit le savoir.

On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la nation, l'unité, l'intégrité de la République. Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont français depuis longtemps et d'une manière irrévocable. Leurs populations qui jouissent de la citoyenneté française et sont représentées au Parlement, ont d'ailleurs donné, dans la paix comme autrefois dans la guerre, sans distinction d'origine ou de religion, assez de preuves de leur attachement à la France pour que la France à son tour ne laisse pas mettre en cause cette unité. Entre elles et la métropole il n'y a pas de sécession concevable.

Cela doit être clair une fois pour toutes et pour toujours aussi bien en Algérie et dans la métropole qu'à l'étranger. (Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.)

Jamais la France, aucun Gouvernement, aucun Parlement français, quelles qu'en soient d'ailleurs les tendances particulières, ne cédera sur ce principe fondamental.

Mesdames, messieurs, plusieurs députés ont fait des rapprochements entre la politique française en Algérie et en Tunisie. J'affirme qu'aucun rapport n'est plus erroné, qu'aucune comparaison n'est plus fautive, plus dangereuse.

Ici c'est la France, là c'est un pays étranger étroitement associé au nôtre et que nous protégeons, mais qui conserve sa vie nationale, ses institutions propres et où se développent inévitablement des mouvements politiques avec lesquels nous devons et nous pouvons parler, négocier.

Certains de nos collègues ont fait ressortir toutefois les difficultés graves qui résultent du fait qu'en Tunisie l'ordre public est encore troublé, hélas trop souvent. Certains orateurs ont fait allusion au refus du gouvernement tunisien de prendre position contre les auteurs de désordres, contre les fellagha. Je répondrai sur ce point en rappelant que le gouvernement tunisien a, sans aucune équivoque et par la bouche même de M. Mongi Slim, condamné les actes de terrorisme individuel. Je rappelle au Parlement que le terrorisme individuel qui faisait régner dans les premiers mois de l'année un climat lourd et menaçant dans les villes de Tunisie a cessé.

Quant au problème fellagha, qui est différent, il est vrai que les démarches officieuses auxquelles a eu recours jusqu'ici le gouvernement tunisien pour le résoudre ne suffisent pas. Je peux dire ici que nos interlocuteurs tunisiens le reconnaissent eux-mêmes. Je crois pouvoir ajouter que, dans très peu de jours, leur position sera à cet égard éclaircie et que les appels généreux du général de La Tour trouveront, de leur côté, l'écho que nous sommes en droit d'attendre.

M. Jean Groussaud. Ils auront mis le temps.

M. le président du conseil. Si, après plusieurs de nos collègues, j'ai ouvert une parenthèse sur le problème tunisien, je veux vous dire qu'il y a cependant entre les problèmes tunisien et algérien un point commun, qui réside dans ce fait que les uns et les autres ont reçu de l'extérieur des encouragements et même des provocations d'une extrême gravité.

Cela me conduit à évoquer, après plusieurs orateurs, l'attitude, à l'égard des problèmes d'Afrique du Nord, du gouvernement égyptien.

Personne ne saurait douter ici du grave souci que, depuis de longs mois, nous ressentons en constatant que, malgré nos interventions répétées auprès des autorités égyptiennes, les émissions dites de « La Voix des Arabes » se poursuivent à la radio officielle du Caire, encourageant les populations d'Afrique du Nord à la révolte, à l'insurrection armée, voire, dans certains cas, au meurtre individuel.

De tels encouragements font peser un sérieux malaise sur les relations normales de deux pays que ne sépare par ailleurs aucune divergence profonde d'intérêts.

Au surplus, ce n'est pas dans la voie où le gouvernement du Caire semble persister que se trouveront les solutions susceptibles d'assurer au Maghreb la paix et le progrès.

Conscient aussi bien des droits imprescriptibles de la France que des aspirations légitimes des populations musulmanes dont elle a la charge, désireux de maintenir avec l'ensemble du

monde arabe des liens d'amitié séculaires, le Gouvernement s'efforce actuellement de résoudre dans un sens très libéral, en tenant compte de données historiques, sociales et économiques fort complexes, les problèmes qui sont particuliers à l'Afrique du Nord.

En encourageant l'action des extrémistes, de toute obédience d'ailleurs, le gouvernement égyptien ne peut que compromettre ou tout au moins retarder le résultat de nos efforts.

En regard de ces manifestations regrettables, l'attitude de la France à l'égard de l'Egypte n'a cessé cependant de se montrer non seulement correcte, mais amicale. L'amitié franco-égyptienne est depuis cent cinquante ans une donnée constante de la politique française.

Sur le plan culturel, notre participation au développement de l'enseignement et de la recherche scientifique en Egypte a été et demeure considérable. Sur le plan économique, de grands efforts n'ont cessé d'être faits par nous pour fournir à ce pays une aide appréciable à la fois dans les domaines des grands travaux et de l'assistance technique. C'est ainsi qu'une mission de banquiers français s'est rendue au mois de juillet dernier sur les bords du Nil pour étudier la possibilité de nouveaux et considérables investissements en vue d'édifier un barrage à Assouan.

Le moment est venu, pour le gouvernement égyptien, de mesurer ses responsabilités. Pour sa part, le Gouvernement français n'hésiterait pas, si se poursuivait contre nous une action injustifiable, à prendre les mesures qu'il estimerait utiles et efficaces. Il croit, toutefois, qu'il est encore possible, par une négociation complète et approfondie entre Paris et le Caire, de dissiper les malentendus et de dégager, dans de multiples domaines, les intérêts communs des deux pays qui ne devraient pas être plus longtemps sacrifiés à des passions irréflechies et injustifiées.

Mesdames, messieurs, l'ordre assuré et rétabli, les aspects internationaux de nos préoccupations africaines clarifiés, il nous faudra et nous n'attendrons d'ailleurs pas cette échéance, affronter efficacement les problèmes eux-mêmes, dans leurs racines profondes.

Plusieurs orateurs l'ont dit à juste titre, les problèmes algériens sont d'abord d'ordre économique et social. Ils proviennent d'une expansion démographique extrêmement rapide, elle-même provoquée par l'amélioration des conditions sanitaires dans un pays dont les terres sont en grande partie arides ou peu productives, hormis la bordure littorale.

Le Gouvernement avait formé le projet de consacrer une étude approfondie à cette situation et d'y apporter des remèdes d'une plus grande ampleur que par le passé. Ses dispositions ne sont pas changées, bien que les troubles, évidemment, ne facilitent pas les tâches du progrès.

Une contribution importante au niveau de vie des populations algériennes résulte des travailleurs émigrés en grand nombre dans la métropole, qui envoient dans leur village ou ramènent à leur retour des sommes dont le montant global est considérable. L'importance de ces sommes régulièrement économisées prouve que, dans leur ensemble, ils ont su trouver un rôle utile au sein de l'économie métropolitaine.

Néanmoins, on sait que, trop souvent dépaysés, sans qualification professionnelle, ne sachant comment se loger et où s'employer, un certain nombre d'entre eux sont réduits à une vie malheureuse, misérable, malsaine.

Des mesures d'ensemble sont arrêtées pour leur ménager, dans leur intérêt comme dans celui de la collectivité, un accueil, une orientation, une formation, une protection.

J'estime qu'il faudra également à très bref délai donner une impulsion nouvelle à la mise en valeur des terres incultes par l'hydraulique agricole et au développement industriel de l'Algérie en vue du plein emploi.

La misère est un ennemi difficile à vaincre partout dans le monde, c'est vrai, mais nous pourrions en venir à bout si nous sommes unis contre elle.

Le pire crime que l'on puisse commettre en Algérie, c'est d'exploiter cette misère pour des fins politiques, d'ailleurs illusoire, et ainsi de l'aggraver, de rendre plus difficile la lutte que nous devons tous mener pour l'éliminer.

Mais par l'exercice des droits démocratiques pleinement reconnus en Algérie, par la coopération de la métropole, nous arriverons à cette vie meilleure que la République veut assurer à tous ses citoyens et à tous ses enfants. (Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.)

M. le président. La parole est à M. Benbahmed.

M. Mostefa Benbahmed. Mesdames, messieurs, vous permettez à l'un de vous qui n'a pas l'habitude de cette tribune de se féliciter de la tenue de l'Assemblée qui, d'habitude, dans des questions aussi graves, se montre un peu plus passionnée.